

ASSOCIATION D'AIDE AUX ENFANTS "OMOANA"
GENEVE

Rapport de l'organe de révision
sur le contrôle restreint
et états financiers
au 31 décembre 2025

**Rapport de l'organe de révision
sur le contrôle restreint
à l'Assemblée générale des membres de
Association d'aide aux enfants "Omoana"
Genève**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) d'Association d'aide aux enfants "Omoana" pour l'exercice 2025 arrêté au 31 décembre 2025. Selon la Swiss GAAP RPC 21, les informations du rapport de performance ne sont pas soumises à notre contrôle.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels en conformité avec le référentiel comptable Swiss GAAP RPC, notamment la norme RPC 21, incombe au comité de l'association alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément au référentiel comptable Swiss GAAP RPC, notamment la norme RPC 21, et qu'ils ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Carouge, le 9 mars 2026

FIDUCIAIRE CHAVAZ SA

Anthony Huguenin
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Patrick Teles
Réviseur agréé

Annexes : comptes annuels 2025



Association d'Aide aux Enfants Omoana Genève

Etats financiers au 31.12.2025

Contenu

1. Comptes annuels.....	3
1.1 Bilan d'Omoana au 31.12.2025 (en CHF).....	3
1.2 Compte de résultat d'Omoana au 31.12.2025 (en CHF)	4
2. Annexes aux comptes annuels 2025 selon Swiss GAAP RPC	5
2.1 Présentation de l'association d'Aide aux Enfants Omoana	5
2.2 Principes comptables.....	5
2.3 Informations sur les postes du bilan	6
2.4 Informations sur le compte de résultat	8
2.5 Informations supplémentaires	9
2.6 Rapport de performance.....	9

1. Comptes annuels

1.1 Bilan d'Omoana au 31.12.2025 (en CHF)

	31.12.2025	%	32.12.2024	%	Var.
Actifs	365 456,93	100%	202 450,48	100%	+81%
Actifs circulants	353 961,40	97%	190 805,82	94%	+86%
Liquidités	345 125,88	94%	177 268,57	88%	+95%
Caisse	-	-	-	-	-
Banque	345 125,88	94%	177 268,57	88%	+95%
Créance à court terme	7 880,07	2%	13 200,00	7%	-40%
Débiteurs CHF	-	-	-	-	-
Autres créances à court terme USD (en CHF)	7 880,07	2%	13 200,00	7%	-40%
Actifs de régularisation	955,45	0%	337,25	0%	+183%
Assurances sociales payées d'avance	286,65	0%	290,70	0%	-1%
Actif transitoires	668,80	0%	46,55	0%	+1337%
Actifs immobilisés	11 495,53	3%	11 644,66	6%	-1%
Immobilisations financières	11 495,53	3%	11 644,66	6%	-1%
Créances USD >12 mois (en CHF)	11 495,53	3%	11 644,66	6%	-1%
Passifs	365 456,93	100%	202 450,48	100%	+81%
Engagements à court terme	22 200,00	6%	2 000,00	1%	+1010%
Dettes à court terme	-	-	-	-	-
Factures à payer	-	-	-	-	-
Passifs de régularisation	22 200,00	6%	2 000,00	1%	+1010%
Produits reçus d'avance	20 000,00	5%	-	-	-
Charges à payer	2 200,00	1%	2 000,00	1%	+10%
Fonds affectés	242 837,79	66%	129 933,83	64%	+87%
Capitaux propres	100 419,14	27%	70 516,65	35%	+42%
Capital de l'association	70 516,65	19%	92 141,32	46%	-23%
Résultat	29 902,49	8%	-21 624,67	-11%	-238%

1.2 Compte de résultat d'Omoana au 31.12.2025 (en CHF)

	Comptes 2025	%	Comptes 2024	%	Var 24-25
Produits d'exploitation	770 155,56	100%	542 516,46	100%	+42%
Recettes non affectées	61 839,31	8%	75 089,56	14%	-18%
Dons libres privés	53 122,19	7%	56 600,28	0%	-6%
Dons libres collectivités publiques	-	0%	-	0%	-
Dons libres fondations	2 000,00	0%	4 000,00	0%	-50%
Produits des ventes/tenues de stand non-affectés	210,00	0%	2 556,23	0%	-92%
Produits divers	6 507,12	1%	11 933,05	0%	-45%
Recettes affectées	708 316,25	92%	467 426,90	86%	+52%
Financement FEDERESO	566 963,00	74%	392 309,55	72%	+45%
Fondations et autres bailleurs institutionnels	141 056,25	18%	73 764,35	14%	+91%
Autres recettes affectés	297,00	0%	1 353,00	0%	-78%
Charges d'exploitation	626 265,27	100%	594 239,50	100%	+5%
Charges de projets	583 620,29	93%	544 863,08	92%	+7%
Projet OCRC	66 663,78	11%	62 608,44	11%	+6%
Projet ViVo - Santé mentale	159 421,97	25%	214 915,44	36%	-26%
Projet ViVo - Alcohol	10 443,00	2%	16 460,00	3%	-37%
Projet Scolarités	8 333,24	1%	13 976,26	2%	-40%
Projet Partage des Savoirs	7,58	0%	18 597,45	3%	-100%
Projet Irak - AGO	88 679,30	14%	36 365,66	6%	+144%
Projet St. Moses Emploi des jeunes	86 090,47	14%	66 580,36	11%	+29%
Projet Hashtag Gulu	12 384,63	2%	9 163,42	2%	+35%
Projet Girls' Menarche Initiative - GMI	41 207,49	7%	4 945,73	1%	+733%
Projet GPI 20 ans	-	0%	3 042,60	1%	-100%
Projet BackUp Uganda	32 479,03	5%	-	0%	-
Frais de coordination locale et visites terrain	5 977,56	1%	5 535,18	1%	+8%
Frais de personnel liés aux projets	71 932,24	11%	92 672,54	16%	-22%
Frais de fonctionnement	42 644,98	7%	49 376,42	8%	-14%
Frais de personnel administratif	25 958,43	4%	29 670,81	5%	-13%
Frais de locaux	-	0%	2 155,92	0%	-100%
Frais administratifs	8 781,91	1%	8 652,52	1%	+1%
Frais informatiques	3 054,38	0%	4 292,55	1%	-29%
Frais de déplacement et de repas	110,40	0%	131,15	0%	-16%
Frais de collecte de fonds	4 567,06	1%	4 185,63	1%	+9%
Charges bancaires	172,80	0%	287,84	0%	-40%
Résultat d'exploitation	143 890,29		-51 723,04		-
Charges et produits hors exploitation et variation de change	-1 083,84		1 076,22		-
Charges hors exploitation et perte de change (-)	1 177,68		-		-
Produits hors exploitation et gain de change (+)	93,84		1 076,22		-91%
Résultat avant variation des fonds affectés	142 806,45		-50 646,82		-
Variation des fonds affectés	-112 903,96		29 022,15		-
Attribution aux fonds affectés (-)	708 316,25		467 426,90		+52%
Utilisation des fonds affectés (+)	595 412,29		496 449,05		+20%
Résultat final	29 902,49		-21 624,67		-

2. Annexes aux comptes annuels 2025 selon Swiss GAAP RPC

2.1 Présentation de l'association d'Aide aux Enfants Omoana

Omoana est une organisation suisse à but non lucratif fondée en 2003 et constituée sous la forme d'une association de droit suisse, régie par les dispositions des articles 60 et suivants du code civil et dont le siège est à Genève. Sa mission est de soutenir la jeunesse ougandaise dans l'élaboration de perspectives d'avenir. Consciente que la jeunesse s'inscrit dans un contexte familial et communautaire, Omoana s'engage de façon holistique. L'organisation apporte un soutien stratégique, technique et financier à de petites organisations ou initiatives locales dans les domaines de la santé, de l'éducation et du renforcement de compétences et qui restent indépendantes d'Omoana.

2.2 Principes comptables

2.2.1 Base de préparation des comptes annuels

Les états financiers 2025 d'Omoana ont été établis conformément à ses statuts et aux dispositions y relatives du Code des obligations ainsi qu'aux normes Swiss GAAP RPC (en particulier la norme 21 spécifique aux organisations à but non lucratif).

2.2.2 Périmètre des comptes annuels

Les comptes annuels sont constitués des comptes de l'association de droit Suisse Omoana. Ils excluent les comptes des projets conduits par nos partenaires terrains qui sont indépendants d'Omoana.

2.2.3 Conversion de monnaies étrangères

Les avoirs et les engagements en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses au taux de change en vigueur à la date du bilan (voir tableau des monnaies). Les transactions en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au taux en vigueur lors du virement interne.

2.2.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont strictement constituées de matériel informatique. Elles sont amorties dans leur totalité au moment de l'achat.

2.2.5 Reconnaissance du revenu

Les recettes affectées et libres sont reconnues dans le compte de résultat lorsqu'elles sont dans le pouvoir de disposition de l'organisation. Les fonds affectés sont des dons reçus pour un but déterminé par des tiers et soumis à restriction d'utilisation en temps et en matière. Ils sont comptabilisés en revenus, puis affectés au passif dans leur compte respectif dans la rubrique fonds affectés par la comptabilisation d'une charge d'allocation aux fonds affectés, de manière à ce qu'ils puissent être clairement identifiés. Ils sont reconnus en revenus l'année où sont encourues les dépenses ainsi financées par la comptabilisation d'une utilisation de fonds affectés. Les autres revenus sont enregistrés selon le principe de la délimitation périodique, à savoir lorsque les opérations ou événements générateurs de revenus surviennent, et non pas en fonction des flux financiers.

2.2.6 Enregistrement des charges

Les charges sont enregistrées selon le principe de la délimitation périodique, à savoir lorsque les opérations et autres événements générateurs de charges surviennent, et non pas en fonction des flux financiers.

Les charges liées aux projets sont enregistrées au moment du décaissement effectif en faveur du partenaire terrain puis ajustées en fin d'année selon les rapports des partenaires.

2.2.7 Parties liées

Les partenaires terrain d'Omoana sont considérés comme des parties liées d'Omoana.

2.2.8 Tableau de flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie d'Omoana n'est pas présenté dans l'état financier 2025, conformément aux dispositions prévues par l'article 16 de la norme Swiss GAAP RPC 21.

2.3 Informations sur les postes du bilan

2.3.1 Trésorerie

Les soldes des comptes indiqués au bilan sont certifiés par les attestations des banques respectives.

2.3.2 Créances

Tableau des créances (CHF)		
Libellé	2025	2024
Autres créances à court terme	7 880,07	13 200,00
Total	7 880,07	13 200,00

Seul le prêt à St Francis reste inscrit aux créances à court terme. Un accord a été trouvé avec St Francis, qui a commencé un remboursement par tranches, sans toutefois pouvoir tenir un rythme mensuel. Dès lors, le montant annuel attendu est inscrit dans les autres créances à court terme à raison d'environ un remboursement tous les 1,5 mois. Le solde qui se trouve dans les actifs financiers immobilisés (voir 2.3.4) reste donc inchangé.

2.3.3 Actifs de régularisation

Tableau des actifs de régularisation (CHF)		
Libellé	2025	2024
Financement 2025 à recevoir en 2026	640,10	-
Impôts anticipés	28,70	46,55
Assurances sociales payées d'avance	286,65	290,70
Total	955,45	337,25

2.3.4 Actifs immobilisés

Tableau des immobilisations financières (CHF)		
Libellé	2025	2024
Créances USD >12 mois (en chf)	11 495,53	11 644,66
Total	11 495,53	11 644,66

Il s'agit du solde du prêt à St Francis donc le montant remboursé attendu à 12 mois est indiqué dans les créances (voir 2.3.2). Le montant est similaire au 31.12.2024 à l'exception d'une différence de change.

2.3.5 Dettes à court terme

Aucune dette à court terme n'était enregistrée au 31.12.2025.

2.3.6 Passifs de régularisation

Tableau des passifs de régularisation (CHF)		
Libellé	2025	2024
Versement FGC reçu d'avance	20 000,00	-
Provision pour révision des comptes	2 200,00	2 000,00
Total	22 200,00	2 000,00

La provision pour 2025 est basée sur le coût de la révision 2024. Le versement FGC concerne un projet qui démarre au 01.01.2026.

2.3.7 Provisions

Omoana n'a pas constitué de provisions durant l'année 2025 et n'avait pas de provision dans ses comptes au 01.01.2025.

2.3.8 Fonds affectés

Tableau de variation des fonds affectés 2025 - Association Omoana							
Dénomination	01.01.2025	Attribution	Utilisation		Transfert	Rbt	31.12.2025
			Montant	%			
Total projet OCRC	38 378,30	101 137,20	80 334,48	13,5%	-	-	59 181,02
TSHM	-	1 326,20	1 326,20	0,2%	-	-	-
FGC 2024-03	38 378,30	99 811,00	79 008,28	13,3%	-	-	59 181,02
Total projet ViVo - Santé mentale	14 317,05	170 630,00	182 791,77	30,7%	-	-	2 155,28
Fribourg Solidaire	-	22 500,00	22 500,00	3,8%	-	-	-
FGC 2022-28	14 317,05	83 130,00	97 447,05	16,4%	-	-	-
Adiuvare	-	25 000,00	25 000,00	4,2%	-	-	-
Coromandel	-	20 000,00	20 000,00	3,4%	-	-	-
Ulmus	-	20 000,00	17 844,72	3,0%	-	-	2 155,28
Total projet ViVo - Alcool	-	20 000,00	14 043,00	2,4%	-	-	5 957,00
Fondation Sandoz	-	20 000,00	14 043,00	2,4%	-	-	5 957,00
Total projet Partage des savoirs	-	10 000,00	10 000,00	1,7%	-	-	-
FGC 2024-13	-	10 000,00	10 000,00	1,7%	-	-	-
Total projet Scolarité	-	297,00	297,00	0,0%	-	-	-
Parrainages	-	297,00	297,00	0,0%	-	-	-
Total projet Hashtag Gulu - AAU	-	15 000,00	15 000,00	2,5%	-	-	-
La Marie Maurice	-	15 000,00	15 000,00	2,5%	-	-	-
Total projet St Moses - Emploi jeunes	75 799,17	69 250,00	89 537,42	15,0%	-	-	55 511,75
FGC 2023-39 - St Moses	75 799,17	69 250,00	89 537,42	15,0%	-	-	55 511,75
Total projet Girls Menarch Initiative	1 439,31	99 095,05	54 762,82	9,2%	-	-	45 771,54
FGC 2024-16	-	89 365,00	44 253,88	7,4%	-	-	45 111,12
Lumilo	-	5 000,00	5 000,00	0,8%	-	-	-
ONSEMM	1 439,31	3 403,85	4 843,16	0,8%	-	-	-
TSHM	-	1 326,20	665,78	0,1%	-	-	660,42
Total projet BackUp Uganda	-	118 200,00	45 555,62	7,7%	-	-	72 644,38
FGC 2025-15	-	118 200,00	45 555,62	7,7%	-	-	72 644,38
Total projet AGO - Irak	-	104 707,00	103 090,18	17,3%	-	-	1 616,82
Ville de Bâle	-	30 000,00	28 383,18	4,8%	-	-	1 616,82
FGC 2024-24	-	74 707,00	74 707,00	12,5%	-	-	-
Total	129 933,83	708 316,25	595 412,29	100,0%	-	-	242 837,79

Le tableau de variation des fonds affectés, à savoir des fonds dont l'utilisation est restreinte dans le temps à un but précis selon les termes des contrats et conventions qui lient Omoana à ses bailleurs, fournit les informations détaillées quant au traitement de chacun des fonds affectés. Les montants au 31.12.2025 indiquent combien il reste de fonds disponibles pour l'année suivante par bailleur pour chaque projet. Ces montants concernent seulement les fonds effectivement reçus et ne prennent pas en compte les recettes attendues.

Tableau de variation des fonds affectés 2024 - Association Omoana							
Dénomination	01.01.2024	Attribution	Utilisation		Transfert	Rbt	31.12.2024
			Montant	%			
Total projet OCRC	1 191	115 644	78 457	15,8%	-	-	38 378
FGC 2021-26 - OCRC	1 191	-	1 191	0,2%	-	-	-
FGC 2021-26 - OCRC	-	115 644	77 266	15,6%	-	-	38 378
Total projet ViVo - Santé mentale	114 696	153 129	253 508	51,1%	-	-	14 317
Fribourg Solidaire - ViVo	-	18 879	18 879	3,8%	-	-	-
FGC 2022-28	114 696	104 250	204 629	41,2%	-	-	14 317
Adiuvare	-	-	-	0,0%	-	-	-
Smartpeace	-	30 000	30 000	6,0%	-	-	-
Total projet ViVo - Alcool	-	20 000	20 000	4,0%	-	-	-
Fondation Sandoz	-	20 000	20 000	4,0%	-	-	-
Total projet Partage des savoirs	-	35 000	35 000	7,1%	-	-	-
FGC 2024-13	-	35 000	35 000	7,1%	-	-	-
Total projet Scolarité	-	1 353	1 353	0,3%	-	-	-
Parrainages	-	1 353	1 353	0,3%	-	-	-
Total projet Hashtag Gulu - AAU	2 657	5 000	7 657	1,5%	-	-	-
La Marie Maurice	2 657	5 000	7 657	1,5%	-	-	-
Total projet GPI - 20 ans	3 492	-	3 492	0,7%	-	-	-
FGC 2023-17 - GPI	3 002	-	3 002	0,6%	-	-	-
Ville de Bulle	490	-	490	0,1%	-	-	-
Total projet St Moses - Emploi jeunes	36 920	128 537	89 657	18,1%	-	-	75 799
FGC 2023-39 - St Moses	36 920	118 537	79 657	16,0%	-	-	75 799
SIG	-	10 000	10 000	2,0%	-	-	-
Total projet Girls Menarch Initiative	-	8 764	7 325	1,5%	-	-	1 439
Lumilo	-	5 000	5 000	1,0%	-	-	-
ONSEMM	-	3 764	2 325	0,5%	-	-	1 439
Total	158 956	467 427	496 449	100%	-	-	129 934

2.3.9 Fonds libres

Tableau de variation des fonds libres 2025						
Dénomination	01.01.2025	Attribution	Utilisation	Transfert	Rbt	31.12.2025
Capital de l'association	92 141,32	-	-	(21 624,67)	-	70 516,65
Résultat reporté	(21 624,67)	-	-	21 624,67	-	-
Résultat de l'exercice	-	29 902,49	-	-	-	29 902,49
Total	70 516,65	29 902,49	-	-	-	100 419,14

2.3.10 Réserves

Aucune réserve n'était constituée au 01.01.2025, ni ne l'a été durant l'exercice écoulé.

2.3.11 Capitaux propres de l'organisation

Le perte 2024 a été entièrement absorbée par les fonds propres suite à l'acceptation des comptes 2024 par l'Assemblée générale 2025. Le capital de l'association se monte donc à 100'419,14 CHF au 31.12.2025.

2.4 Informations sur le compte de résultat

2.4.1 Application de la méthode Zewo pour le traitement des charges

Malgré le fait qu'Omoana ne bénéficie pas du label Zewo, la présentation du compte résultat est basée sur la méthode d'imputation des charges recommandée par le label. En effet, cette méthode permet d'intégrer dans les charges de programme les frais qui leur sont directement liés, notamment en termes de ressources humaines.

2.5 Informations supplémentaires

2.5.1 Indemnités des membres dirigeants

Les membres dirigeants d'Omoana s'engagent bénévolement et n'ont reçu aucune indemnité en 2025.

2.5.2 Ressources humaines

Equivalent plein-temps		
Type	2025	2024
Personnel salarié en Suisse	0,91	1,24

Charge salariale totale : CHF 85'700.-

2.5.3 Tableau des monnaies

Tableau des monnaies 2025		
Devise	01.01.2025	31.12.2025
USD	0,8846	0,8004

Le taux de change indiqué est le taux fourni par l'AFC pour 2025.

2.5.4 Prestations à titre gratuit

Les frais administratifs (hors frais liés au travail des collaborateurs, frais d'honoraires, cotisations et frais divers de fonctionnement) sont en partie pris en charge par les membres du comité selon les estimations suivantes.

Tableau des prestations à titre gratuit 2025 (CHF)		
Frais administratifs	2025	2024
Téléphone (1)	180	180
Coûts postaux (2)	320	320
Impressions (3)	150	150
Travail bénévoles (4)	32 500	32 500
Total	33'150	33'150

(1) En Suisse à raison de CHF 15.-/mois

(2) Demandes de soutien, envoi des rapports de projet, courrier usuel, remerciements, envoi du journal, invitation à l'AG. Une part des frais d'envoi sont pris en charge par l'association

(3) Impressions des dossiers, demandes de soutien, correspondance courante.

(4) 50% calculés selon salaire net annuel à 100%= CHF 65'000.-

2.5.5 Informations complémentaires

Informations complémentaires		
Type	2025	2024
Dette envers les institutions de LPP	Néant	Néant
Actifs mis en gage	Néant	Néant
Engagements conditionnels	Néant	Néant
Autres informations d'usage	Néant	Néant

2.6 Rapport de performance

L'association Omoana publie un rapport d'activité qui remplit les caractéristiques du rapport de performance selon les normes Swiss GAAP RPC.